



LE SCHEMA  
DE COHERENCE  
TERRITORIALE



 BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Réunion Publique  
*2 octobre 2024*

The background of the slide is a light gray map of a region, possibly a coastal area, with various lines representing roads or boundaries. On the left side, there is a large yellow triangle pointing towards the center of the slide.

**Merci pour votre  
présence !**

# Quelles orientations et quels objectifs pour la Picardie Maritime de 2040 ?

Au programme de cette réunion :

- I.** Quelques clés de lecture sur le SCoT et le DOO
- II.** L'articulation entre le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)  
avec des temps d'interactions à l'issue de chaque axe du DOO



20h - Clôture de la réunion

# AVANT DE COMMENCER : FAISONS CONNAISSANCE !

Différentes affirmations vont être énoncées...

... **quand je suis concerné**,  
qu'elles me correspondent :

Je **lève la main** !



# JE LEVE LA MAIN QUAND JE SUIS CONCERNÉ



J'habite le territoire  
depuis ...

- moins de 5 ans
- entre 5 et 10 ans
- 10 - 20 ans
- + de 20 ans ...

Je n'habite pas le territoire

# JE LEVE LA MAIN QUAND JE SUIS CONCERNÉ



Je suis ...

- En études / en emploi sur le territoire
- A la retraite
- Elu(e)
- Engagé(e) dans le monde associatif



# **Le SCoT et le DOO**

## **qu'est-ce que c'est :**

définition, périmètre, étapes,  
contenu

The background features a light gray map of the southern coast of France, showing the Mediterranean Sea to the west and the coastline curving towards the east. A prominent yellow triangle with a white border is positioned on the left side of the image, pointing towards the center. The text 'Le SCoT' is overlaid on the map in a bold, blue, sans-serif font.

# Le SCoT

# LE SCOT, C'EST QUOI ?

## Un projet pour le territoire



- ▶ Fixe **le cap** pour les 20 ans à venir sur les questions **d'aménagement du territoire**

## Un document de « planification » opérationnel et stratégique



- ▶ Programme **l'évolution du territoire** et fixe des **orientations générales de développement**
- ▶ S'appuie sur l'identité de **chaque commune** pour mettre en valeur la **diversité** et assurer une **complémentarité**

## 3 GRANDS OBJECTIFS :

**Anticiper les politiques d'aménagement et équipements à mettre en œuvre**

Combien d'habitants, comment répartir les logements, où développer l'emploi, ...?

**Assurer un développement cohérent et équitable du territoire**

Comment permettre à chacun de se développer, en respectant les équilibres ?

**Analyser les impacts croisés des différentes dimensions de l'aménagement**

Interface  
« équipements / logements / emplois / commerces »

# LE TERRITOIRE DU SCOT

Un territoire entre terre et mer, aux forts enjeux de structuration et d'urbanisation raisonnée

 139 communes

 104 629 habitants

 3 Communautés de communes

 139 210 hectares  
(INSEE, 2021)

## ► 3 EPCI :

CC du Ponthieu-Marquenterre

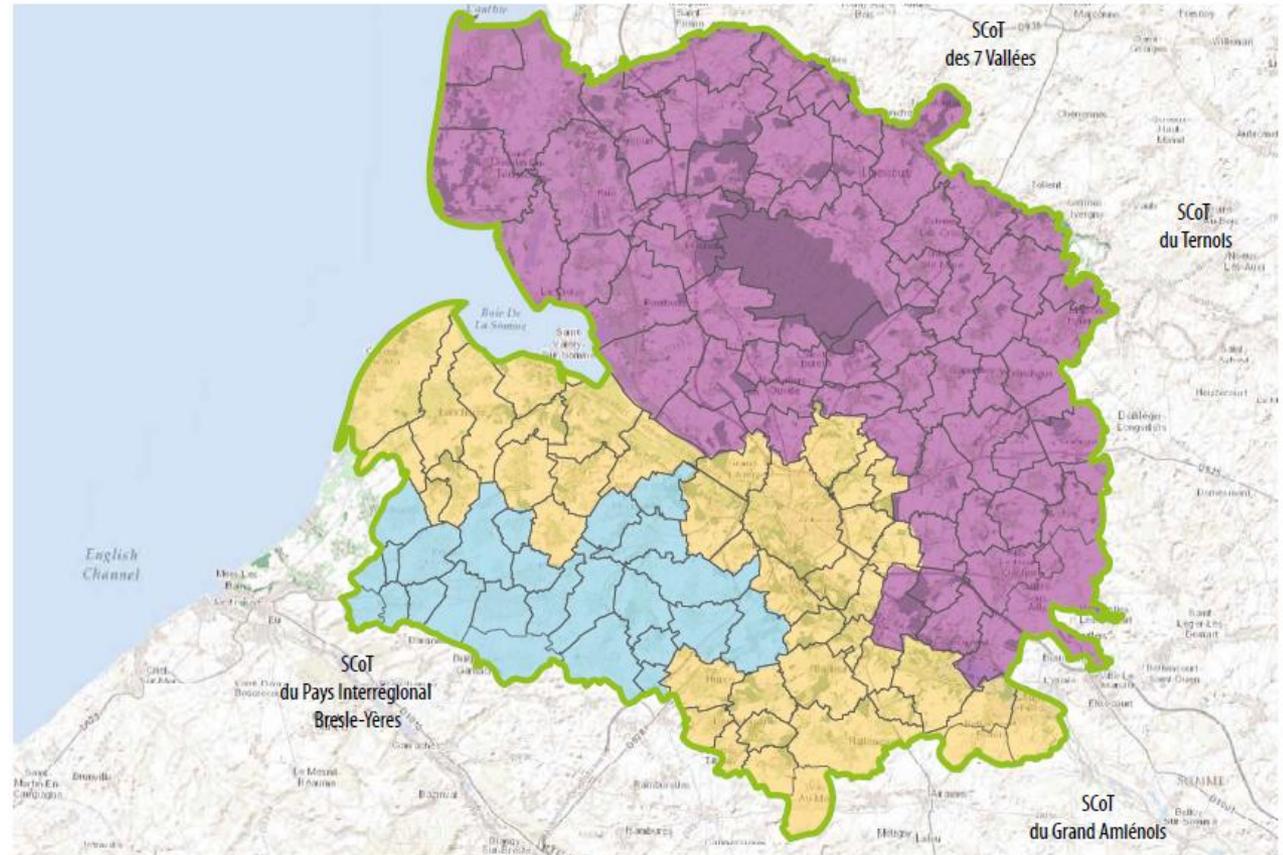
→ 71 communes

CA de la Baie de Somme

→ 43 communes

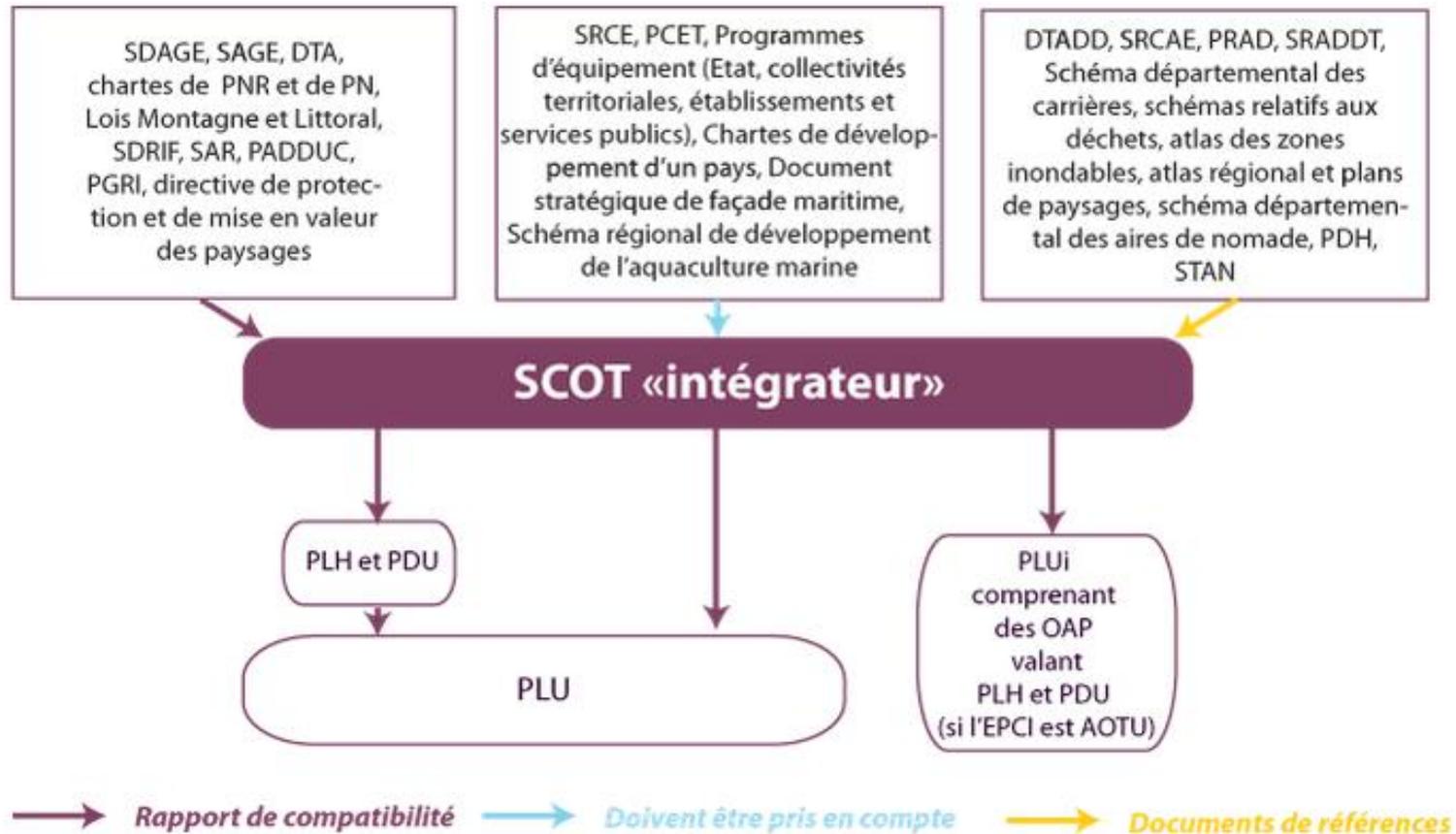
CC du Vimeu

→ 25 communes



# UN DOCUMENT CADRE, INTEGRATEUR ET OPPOSABLE A RESPECTER

Un document règlementaire intégrateur, garant de la cohérence des politiques d'aménagement



# LE CALENDRIER DU SCOT

Réunion Publique  
1<sup>er</sup> Juin 2023

1

**Diagnostic et traduction des enjeux du territoire**

Observer le territoire :  
Où en est territoire aujourd'hui?

Diagnostic partagé  
Fin 2022

2

**Définition du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**

Choisir un cap : Quel projet pour le territoire au cours des 20 prochaines années?

Reprise PAS  
Fin 2022-mi 2023

3

**Ecriture du DOO**

Se fixer des objectifs et orientations communes :  
Prescriptions, recommandations et bonnes pratiques

Elaboration du DOO  
Mi 2023- 2024

4

**Mise en forme du projet**

Consultation des PPA  
Enquête publique

Approbation  
SRADDET  
fin 2024

Fin 2024 - 2025

Concertation et communication

The background of the slide is a light-colored, semi-transparent map of a geographical region, possibly a coastal area with a river or estuary. On the left side, there is a large, solid yellow triangle pointing towards the center of the slide. The text is overlaid on the map.

**Le DOO qu'est-ce que  
c'est ?**

# LE DOO – DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS, C'EST :



- **La traduction et l'instrument de mise en œuvre** des orientations stratégiques et des choix politiques définis dans le cadre du **PAS** en :
- principes et en objectifs d'aménagement
  - « prescriptions » qui guident le développement de l'habitat, du commerce, des espaces économiques



- **Pièce opposable du SCoT** aux documents :
- d'urbanisme règlementaire (PLU, PLUi)
  - de planification sectorielle (PLH, PDU, etc.) de rang inférieur
  - à l'ensemble des opérations d'aménagement de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher

# LE DOO – DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS, C'EST DONC :



Des **règles pour un développement équilibré du territoire** avec des complémentarités entre :

- Les **besoins de développement** d'un territoire sur le plan économique et démographique
- **La logique de transition écologique** et énergétique
- **La préservation des ressources** et la **résilience** face au changement climatique
- **Les continuités écologiques** (réservoirs et corridors)

La **possibilité de hiérarchiser** le niveau d'encadrement en distinguant :

- Des **mesures prescriptives** dont la mise en œuvre est obligatoire
- Des **recommandations** pour aller plus loin dans certaines actions sans qu'elles soient obligatoires

# LE DOO – INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Il définit et encadre :

- ✓ les **critères d'identification des villages, agglomérations** et autres secteurs déjà urbanisés, dans le cadre des dispositions de la **Loi Littoral** ;
- ✓ les conditions permettant le **développement ou le maintien du commerce de proximité dans les centralités urbaines et au plus près de l'habitat et de l'emploi**, en limitant son développement dans les zones périphériques.
- ✓ les **secteurs d'implantation privilégiés des équipements logistiques** commerciaux au regard des **besoins du territoire** ;





Quels liens entre le **P**rojet  
d'**A**ménagement  
**S**tratégique (PAS) et le  
**D**ocument d'**O**rientations  
et d'**O**bjectifs (DOO) ?

# Le contenu du Projet d'Aménagement Stratégique

## Une vision structurée autour de 3 piliers :

### Préambule



1 PROTÉGER ET CONFORTER LES VALEURS  
FONDATRICES DE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

---



2 RETROUVER DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE  
À CHAQUE POINT DU TERRITOIRE

---



3 4 CONDITIONS POUR LA RÉUSSITE DU  
PROJET DE DÉVELOPPEMENT

# Le contenu du Projet d'Aménagement Stratégique

**Un projet de territoire structuré autour de 3 axes :**

**A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire**

---

**B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables**

---

**C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire**

# La structuration du Document d'Orientations et d'Objectifs

*Un document en trois axes, qui répond aux ambitions du PAS :*



Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures



Protéger et valoriser les composantes du Pays de la Baie de Somme



Fixer les principes de résilience du territoire

ANNEXE : Le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL)

**Selon vous, comment concrètement  
parvenir à un territoire accueillant,  
permettant de répondre  
aux parcours de vie  
de toutes et tous ?**

Ce que vous nous avez dit à l'accueil ...

# La traduction du PAS en orientations et objectifs



A1

La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays



A2

Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux



A3

Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous



A4

Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

1. L'HABITAT
2. LA MOBILITÉ
3. LES ÉQUIPEMENTS

# Synthèse du 1<sup>er</sup> axe du Document d'orientations et d'objectifs : Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

## 1. L'HABITAT

Une **localisation stratégique de l'offre en logements**

La **diversification du parc** de logements

La **valorisation de la spécificité des villages courtils**

## 2. LA MOBILITÉ

Les **grandes infrastructures de transport fluviales et routières**

Le **confortement des transports en commun**

Le **développement de mobilités alternatives**

L'**optimisation du stationnement**

Le développement du réseau de **mobilités douces** du quotidien et touristique

## 3. LES EQUIPEMENTS

La **localisation stratégique des équipements**

# Focus sur la population et l'habitat :

## Ce que prévoit le Document d'Orientations et d'Objectifs :

Chiffres en cours d'actualisation

Chiffres en cours d'actualisation

A l'échelle du territoire :

**+ 3 000 habitants** supplémentaires sont espérés d'ici 2040.

→ Pour cela, et pour prendre en compte la baisse du nombre de personnes par foyer et accompagner les parcours de vie de chacun et chacune :

**11 762 logements seront à produire sur la période 2023-2040**

CA de la Baie de Somme	3 917 logements
CC du Ponthieu-Marquenterre	5 554 logements
CC du Vimeu	2 291 logements

# Ce que prévoit le Document d'Orientations et d'Objectifs pour :

→ Rééquilibrer l'offre de logements et la part de résidences principales et secondaires

Au travers de prescriptions, le DOO invite les politiques de l'habitat à :

- **diversifier et rééquilibrer l'offre de logements** sur le territoire (résidences principales et secondaires, diversité de tailles de logements dans les nouvelles opérations, mixité sociale) et à :
  - veiller à **maintenir la part de résidences principales**
  - identifier les **besoins en hébergement pour les jeunes travailleurs et saisonniers**

# Ce que prévoit le Document d'orientations et d'objectifs pour :

→ Développer de **nouvelles manières d'aménager l'espace** pour prendre en compte les enjeux de préservation et de maîtrise des ressources du territoire

Le DOO demande donc aux PLU/PLUi de :

- Définir et conditionner les **secteurs de développement urbain** prenant en compte :
  - l'organisation du territoire actuel,
  - le maillage existant d'équipements, commerce et services dans une logique de proximité et desserte adaptée
- Et donc localiser les **nouveaux logements et des commerces en priorité dans les centres-villes et centres-bourgs**

**Selon vous, comment concrètement  
pérenniser les activités économiques du  
territoire et en développer de nouvelles,  
de manière durable et raisonnée ?**

Ce que vous nous avez dit à l'accueil ...

# La traduction du PAS en orientations et objectifs



A1

La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays



A2

Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux



C1

Un territoire économique dynamique et d'avenir, à concilier avec les enjeux de sobriété foncière



C2

Le développement raisonné des activités touristiques



A3

Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous



A4

Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial



C3

Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

1. L'HABITAT
2. LA MOBILITÉ
3. LES ÉQUIPEMENTS
4. LES COMMERCE ET SERVICES
5. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

# Synthèse du 1<sup>er</sup> axe du Document d'orientations et d'objectifs : Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

## 4. LES COMMERCES ET SERVICES

Une **structuration commerciale équilibrée, complémentaire et optimisée**

Une **offre de proximité à garantir**

## 5. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La **répartition des activités sur le territoire**

L'**insertion environnementale et paysagère des zones d'activités économiques**

La **pérennisation des activités agricoles**

La **prise en compte de la trame verte et bleue (TVB) dans l'espace agricole**

Le **renforcement et la diffusion de l'offre touristique du littoral vers l'intérieur des terres**

Le **numérique comme point d'ancrage au territoire**

# Ce que prévoit le Document d'Orientations et d'Objectifs pour :

→ Contribuer au développement des activités économiques, commerciales et artisanales du territoire, en veillant à l'équilibre entre les zones rurales et les pôles d'emplois urbains, et en créant des synergies nouvelles

Le DOO demande aux PLU/PLUi de :

- La relocalisation et l'implantation de nouvelles entreprises liées aux **activités de proximité doivent être permises sur l'ensemble du territoire**, en priorité dans le tissu urbain existant
- Permettre l'**installation et/ou le maintien d'activités artisanales sur l'ensemble du territoire**, dans toutes les communes au sein des tissus urbanisés
- L'accueil de nouvelles activités industrielles et artisanales incompatibles avec l'habitat se fera en priorité dans les Zones d'Activités Economiques.

# Ce que prévoit le Document d'Orientations et d'Objectifs pour :

→ **Tendre vers un modèle vertueux** pour les nouveaux aménagements économiques

Le DOO demande aux PLU/PLUi de :

- Renforcer l'**optimisation de la consommation d'espaces fonciers**,
- Faire **évoluer les espaces délaissés, pollués ou sous-exploités** (ex. les friches industrielles)
- Trouver un **équilibre entre optimisation foncière** des Zones d'Activités économiques **et traitement environnemental et paysager** (perméabilité des espaces de stationnement notamment).
- Assurer la **perméabilité des clôtures pour la petite faune**
- Veiller à **limiter la pollution lumineuse** pour les enseignes notamment

# Ce que prévoit le Document d'Orientations et d'Objectifs pour :

→ **Mettre en tourisme tout le territoire**, en maintenant l'offre touristique présente sur le littoral et en la développant dans les terres intérieures et les vallées

Le DOO incite et demande aux PLU/PLUi de :

- Assurer une **répartition de l'offre équilibrée** : hébergements le long des circuits découvertes, commerces et services
- Permettre la **création, de nouveaux hébergements et équipements**, au sein des secteurs stratégiques et en s'appuyant sur les bâtis à réhabiliter

## Des questions, réactions sur ce 1<sup>er</sup> point ?

avant de passer aux questions de :

- **protection et valorisation du territoire**  
(paysages, littoral, biodiversité, ressources, patrimoine...)

- **résilience du territoire**  
(sobriété foncière, risques et nuisances, adaptation du  
bâti au changement climatique)



**Selon vous, comment concrètement  
protéger, valoriser et conforter le  
patrimoine et les ressources  
qui font l'identité du territoire?**

Ce que vous nous avez dit à l'accueil ...

# La traduction du PAS en orientations et objectifs

## Protéger et valoriser les composantes du Pays de la Baie de Somme



B1

Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale



B2

Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire



B3

Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires



B4

Développer un territoire résilient face au changement climatique

1. LES PAYSAGES DU PAYS DE LA BAIE DE SOMME
2. PROTECTION ET FONCTIONNALITÉ DE LA MER ET DU LITTORAL
3. LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL
4. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ
5. LA PRÉSERVATION DE LA NATURE EN VILLE
6. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU
7. LE PATRIMOINE
8. LA GESTION DES CARRIÈRES

# Synthèse du 2<sup>ème</sup> axe du Document d'orientations et d'objectifs : Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

## 1. LES PAYSAGES DU PAYS DE LA BAIE DE SOMME

La **préservation et la mise en valeur des particularités paysagères locales**

La protection des **vues remarquables**

L'amélioration des **entrées de villes et villages** et des **transitions urbaines et paysagères**

La **conciliation des usages forestiers**

## 2. PROTECTION ET FONCTIONNALITÉS DE LA MER ET DU LITTORAL

Protection de la **biodiversité marine**

Coordonner les **usages de la mer**

Améliorer la **qualité des eaux du milieu littoral et de l'estuaire**

Préserver la **fonction économique de l'espace maritime et littoral**

**Adapter les aménagements du littoral au changement climatique**

# Synthèse du 2<sup>ème</sup> axe du Document d'Orientations et d'Objectifs : Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

## 3. LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

**Gestion des agglomérations littorales, des villages et secteurs déjà urbanisés**

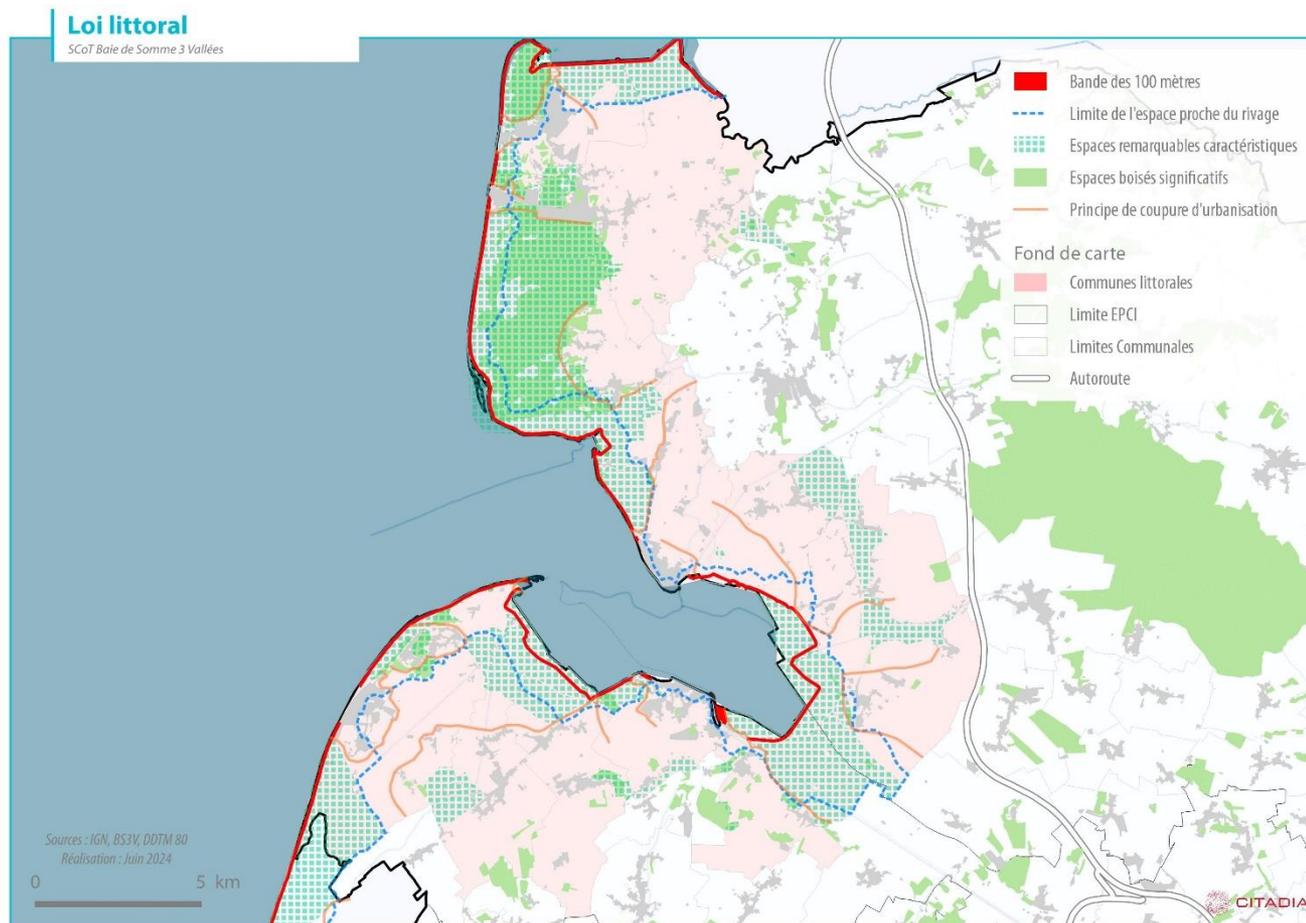
**L'extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage**

**La bande littorale de 100m et le recul du trait de cote**

**Les espaces remarquables ou caractéristiques**

**Les parcs et ensembles boisés les plus significatifs**

**Les coupures d'urbanisation**



# Synthèse du 2<sup>ème</sup> axe du Document d'orientations et d'objectifs : Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

## 4. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Des **réservoirs de biodiversité** à préserver, développer et conforter

La **fonctionnalité des corridors écologiques**

La **lutte contre la pollution lumineuse**

## 5. LA PRÉSERVATION DE LA NATURE EN VILLE

## 6. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La **sécurité de l'alimentation en eau potable**

La **gestion des eaux pluviales**

La **protection des milieux aquatiques** et zones humides

L'amélioration des **systèmes d'assainissement**

## 7. LE PATRIMOINE

La **protection du patrimoine** remarquable et vernaculaire

## 8. LA GESTION DES CARRIÈRES

# Ce que prévoit le Document d'Orientations et d'Objectifs pour :

→ Assurer la **préservation et mise en valeur des paysages** en accompagnant les évolutions des pratiques agricoles qui façonnent les paysages

Le DOO prescrit et demande aux PLU/PLUi de :

- Tenir compte, au sein des espaces agricoles des **caractéristiques paysagères et environnementales**
- Permettre un **gabarit suffisant des bâtiments agricoles**
- Permettre la **diversification des activités agricoles** et la **production locale**
- Le **changement de destination des bâtiments agricoles sera autorisé pour certaines activités**
- Permettre la **reconversion en logement des anciens corps de fermes situés en cœur de village**
- Tenir compte des **périmètres de réciprocité**
- Réaliser un **diagnostic agricole comprenant un volet socio-économique** et identifiant les friches agricoles avec vision prospective
- **Identifier et protéger les prairies permanentes**

# Ce que prévoit le Document d'Orientations et d'Objectifs pour :

→ Protéger la richesse de la biodiversité du territoire en créant des espaces continus, et des espaces « tampons », propices à sa préservation :

Le DOO prescrit et demande aux PLU/PLUi de :

- **Limiter fortement voire interdire les constructions** à usage d'habitat ou de loisirs **dans les secteurs à risques ou à enjeux environnementaux.**
- Fixer une distance maximale entre les constructions principales et les annexes afin de **limiter l'étalement des constructions.**
- Intégrer les **orientations paysagères propres aux spécificités des entités paysagères de leur territoire**, définies par la Charte du Parc Naturel Régional (PNR)
- Prévoir des orientations d'aménagement et de programmation thématiques reprenant la **trame Verte et Bleue du SCoT** qui assure des continuités « vertes » pour les espaces naturels, « bleues » pour les zones humides, et « noires » pour la faune nocturne

## Des questions, réactions sur ce 2<sup>ème</sup> point ?

avant de passer aux questions de  
résilience du territoire

(sobriété foncière, risques et nuisances, adaptation du  
bâti au changement climatique)



**Selon vous, comment concrètement  
parvenir à  
développer un territoire résilient  
face aux risques et au changement  
climatique ?**

Ce que vous nous avez dit à l'accueil ...

# La traduction du PAS en orientations et objectifs

## Fixer les principes de résilience du territoire



**B1**

Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale



**B2**

Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire



**B3**

Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires



**B4**

Développer un territoire résilient face au changement climatique

1. LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE
2. LES RISQUES ET NUISANCES
3. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
4. L'ADAPTATION DU BÂTI AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

# Synthèse du 3<sup>ème</sup> axe du Document d'orientations et d'objectifs : Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

## 1. LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

**Optimiser le potentiel foncier** des secteurs déjà urbanisés

**Réduire le rythme de la consommation des espaces** naturels, agricoles et forestiers jusqu'à 2031

A partir de 2031, mettre en œuvre la trajectoire de **réduction de l'artificialisation** vers le ZAN à 2050

## 2. LES RISQUES ET NUISANCES

La **réduction et la valorisation des déchets**

L'**amélioration de la qualité de l'air** et la **réduction des nuisances sonores**

La **reconversion des sites pollués**

La **maitrise des risques technologiques**

La **lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain**

L'**intégration du risque de submersion marine** dans les stratégies de développement

La **prévention des risques d'inondations** et la **réduction du risque d'inondation** par ruissellement pluvial

La **gestion du risque de mouvement de terrain**



# Focus sur le Zéro Artificialisation Net des Sols

Approche 3D  
(surface, mais aussi épaisseur)



## LA TEMPORALITÉ POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE D'ICI 2050 DE LA LOI CLIMAT & RÉSilIENCE

2031-2040



2041-2050

Obligation de définir un objectif de réduction du **rythme d'artificialisation** par tranches de dix années avec une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols

2050

Atteinte de l'objectif de Zéro artificialisation nette à l'échelle de la France

2021

2021-2030

Réduire la **consommation d'espaces naturels et agricoles** observée entre 2011 et 2020 d'au moins 50 %

Une entrée en vigueur progressive avec usage de la notion de consommation foncière

Une territorialisation des objectifs doit être engagée au niveau régional via le Sradet



Approche 2D  
(surface)



431 ha - 68,48 %

→ 136 ha maximum à consommer pour la période 2021 – 2031 + 3 ha en vertu de la garantie communale

Chiffres en cours d'actualisation



Objectifs SRADETT :

- 68,48 % de consommation

d'espaces par rapport à ce qui a été consommé entre 2011 et 2021

# Ce que prévoit le Document d'Orientations et d'Objectifs :

→ Réduire le rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers jusqu'à 2031 :

Répartition de l'enveloppe de consommation de 43 ha de la <b>Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme</b>	40% pour la production de logements 40% pour les projets économiques et projets en équipements <i>(20% de marge, notamment pour les besoins du pôle d'envergure régional)</i>
Répartition de l'enveloppe de consommation de 71 ha de la <b>Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre</b>	48% pour la production de logements 52% pour les projets économiques et projets en équipements
Répartition de l'enveloppe de consommation de 43 ha de la <b>Communauté de communes du Vimeu</b>	23% pour la production de logements 77% pour les projets économiques et projets en équipements

Chiffres en cours d'actualisation

# Ce que prévoit le Document d'Orientations et d'Objectifs pour :

→ Promouvoir un aménagement anticipant les effets du dérèglement climatique, l'augmentation des températures et des épisodes caniculaires, tout en prévoyant une meilleure utilisation des ressources et des espaces

Le DOO demande aux PLU/PLUi de :

- S'inscrire dans la trajectoire ZAN
- Développer en priorité les **constructions nouvelles à l'intérieur des enveloppes urbaines (espaces déjà urbanisés)**
- **D'intensifier les nouvelles opérations :**
  - **+ de mixité d'usages / de fonctions**
  - **Densité renforcée par rapport à l'existant**
  - **Autour des gares**



# Ce que prévoit le Document d'Orientations et d'Objectifs pour :

→ Adapter les zones de constructibilité et les constructions aux spécificités locales liées aux risques naturels inondations (débordement, nappes, ruissellement) et aux risques de mouvements de terrains

Le DOO prescrit et demande aux PLU/PLUi de :

- Limiter fortement voire interdire les constructions à usage d'habitat ou de loisirs dans les secteurs à risques ou à enjeux environnementaux.
- Fixer une distance maximale entre les constructions principales et les annexes afin de limiter l'étalement des constructions.
- Intégrer les orientations paysagères propres aux spécificités des entités paysagères de leur territoire, définies par la Charte du Parc Naturel Régional (PNR)
- Prévoir des orientations d'aménagement et de programmation thématiques reprenant la trame Verte et Bleue du SCoT

# Synthèse du 3<sup>ème</sup> axe du Document d'Orientations et d'Objectifs : Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

## 3. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'organisation de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

## 4. L'ADAPTATION DU BÂTI AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La performance énergétique des nouveaux bâtiments

La performance énergétique du bâti existant

# Ce que prévoit le Document d'orientations et d'objectifs pour :

→ Accompagner les nouveaux projets d'aménagement et assurer la bonne intégration de ceux-ci dans leur environnement (notamment pour les projets d'énergies renouvelables par exemple)

Le DOO demande aux PLU/PLUi de :

- décliner des **objectifs chiffrés en matière de production d'énergies renouvelables et de récupération** (EnR&R) sur leur territoire, prenant en compte la stratégie de développement prévue par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- s'assurer de l'**insertion paysagère des dispositifs d'énergies renouvelables et de récupération**

Et recommande de formaliser une OAP thématique en la matière

## Des questions, réactions ?



# Merci pour votre participation !

Rendez-vous sur le fil du SCoT pour en savoir + :



## une démarche partagée



**Échanger et débattre**  
aux moments-clé de la démarche pour permettre aux citoyens de contribuer au projet.



### S'exprimer

Des registres de concertation mis à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de Baie de Somme 3 Vallées et dans les sièges des intercommunalités, mais aussi pendant les temps de concertation pour recueillir l'ensemble des avis, remarques et interrogations.



### Découvrir

Une exposition évolutive pour illustrer chaque étape de la démarche, le contenu des études et l'évolution du SCoT dans l'ensemble des EPCI.



### S'informer

Des articles relayés dans les médias locaux présentant l'état d'avancement du projet et annoncer les rencontres citoyennes.



### Comprendre

Des lettres d'information pour présenter le projet et appréhender la logique de construction des documents.



### Rester connecté

Une rubrique dédiée au SCoT pour accéder à tout moment à l'ensemble des informations sur [www.baiedesomme3vallees.fr](http://www.baiedesomme3vallees.fr)